



Démarche pour une séparation a l'amiable

Par **sterach**, le **22/09/2009** à **09:51**

Bonjour,

Sans etre marié a la mairie ,je suis séparé d'une femme avec laquelle j'ai 3 enfants.

Nous sommes d'accord pour la pension et la garde des enfants.

Quelles sont les démarches pour une séparation a l'amiable et ainsi obtenir un document écrit qui prouvera notre accord en cas d'éventuels litiges a venir ?

Merci pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **22/09/2009** à **11:35**

Bonjour,

Il faut saisir en recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Par **sterach**, le **22/09/2009** à **18:55**

Merci marion pour votre réponse .